

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
05 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le cinq du mois de décembre, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de SERRIGNY EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROSSIGNOL Samuel, Maire.

Présents (6) : LOUSTAU Pierre, MOREY Michel, POULENARD Cécile, PRUDENT Magali, , ROSSIGNOL Samuel, VIOLOT Maxime.

Absents (2) : DESBROSSE Teddy, KAUCHE Claire.

Absents excusés (3) : BAZIARD Sandrine, GY Sébastien, RICHARD Hélène.

Pouvoir (1) : BAZIARD Sandrine à PRUDENT Magali.

Quorum : 6

Date de la convocation : 28 Novembre 2023

Date de publication de la liste des délibérations : 12 Décembre 2023

La séance est ouverte, Monsieur LOUSTAU Pierre a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Adoption du Procès-Verbal du 17 Octobre 2023**
- 2) **Répartition des frais de transport scolaire (Année 2022-2023) - Commune de Saint Martin en Bresse**
- 3) **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public – Année 2022 (Eau potable)**
- 4) **Numérotage Salle des Fêtes**
- 5) **Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)**
- 6) **Compte rendu diverses réunions (SYDESL, SICED, ...)**
- 7) **Informations et questions diverses.**

1) ADOPTION PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

Le Procès-Verbal de, la réunion du 17 Octobre 2023, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

2) REPARTITION DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE (ANNEE 2022-2023) – COMMUNE DE SAINT MARTIN EN BRESSE

D : 031/2023

OBJET : REPARTITION DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE - ANNEE 2022.2023 – COMMUNE DE SAINT MARTIN EN BRESSE

Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les montants dus à la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE au titre des charges de transport scolaire pour l'année 2022-2023.

20 élèves dont 13 élèves en école primaire et 7 élèves en école maternelle dont 5 de moins de 5 ans nécessitant un accompagnateur

Coût du transport par élève : 221.08 €

Coût de l'accompagnateur par élève : 264.42 €

20 élèves à 221.08 € = 4 421.60 €

5 élèves à 264.42 € = 1 322.10 €

TOTAL : 5 743.70 €

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la participation à ces frais de transport scolaire.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la participation communale due à la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE au titre des charges de transport scolaire pour l'année 2022-2023 pour un montant de 5 743.70 €.
- **DIT** que les crédits sont prévus chaque année au BP.

3) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC – ANNEE 2022 (eau potable).

D : 032/2023

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC – SERVICE DE L'EAU POTABLE 2022

Monsieur le Maire présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public – Service de l'eau potable (RPQS) pour l'année 2022 établi par le Syndicat Mixte d'Alimentation en eau potable de Chalon Sud Est.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public « service de l'eau potable » de l'année 2022.

4) NUMEROTAGE SALLE DES FETES

Dans le cadre de la Loi 3DS du 21 Février 2022 oblige les collectivités à identifier et numéroter tous les bâtiments afin de mettre à jour la Base d'Adresse Nationale (BAN).

La salle des fêtes ne portant pas de numérotation, le Conseil Municipal décide de lui attribuer le numéro 12 Bis.

Un arrêté du Maire entérinera cette décision.

5) ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

La Loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables), promulguée en Mars 2023, prévoit que les collectivités territoriales doivent définir des ZAER sur leur territoire.

Le Conseil Municipal pré-identifie les zones ENR qui seront présentées à la consultation citoyenne qui aura lieu les mardis 12 et 19 Décembre de 17 h à 19 h et le vendredi 15 Décembre de 10 h à 12 h.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 19 Décembre à 19 h 15 pour délibérer sur ce zonage en tenant compte des avis et/ou observations de la population.

6) COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS (SYDESL, SICED, ...)

- SICED Bresse Nord – le 09 Novembre 2023 à Serley (71) : pour information, les collectes « ordures ménagères » et « tri sélectif » seront maintenues les jours fériés de l'année 2024 (lundi de Pâques, lundi de Pentecôte et lundi 11 Novembre).

Par contre, le lundi 1^{er} janvier, ne sera pas travaillé, la collecte « ordures ménagères » aura lieu le samedi suivant le 1^{er} Janvier 2024 et non le samedi précédent (collecte le samedi 06 Janvier 2024).

7) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Problème affaissement bas-côté « Etang de Fussey » :

Ces faits ont été constatés récemment et des mesures ont été prises en urgence pour baliser le secteur afin qu'il n'y ait pas d'accident.

L'entreprise Guinot qui a réalisé les travaux de remplacement de la conduite d'eau sur ce secteur a été contactée ce jour pour prise en compte de la dangerosité.

- Intervention de ManuMultiservices de Villegaudin : les menus travaux prévus en Mairie ont été réalisés le mardi 21 Novembre 2023. La pose de la dernière paire de volets dans un logement communal n'est pas réalisée.

- Garage métallique communal : L'entreprise ManuMultiservices de Villegaudin se propose d'enlever le garage à titre gracieux.

Les remerciements de la commune lui seront adressés à l'issue de l'intervention.

- Diagnostics techniques immobiliers : la société CHALON DIAGNOSTICS IMMOBILIERS de Chalon sur Saône a réalisé les travaux dans les maisons communales les 26 et 31 Octobre derniers. Quelques points sont à revoir par des artisans spécialisés.

- Remplacement adoucisseur d'eau de la Salle des Fêtes : l'entreprise PIGNARD SAS de Joux (69) est intervenue le 28 Novembre dernier pour remplacer l'adoucisseur et créer un point d'eau non adouci.

- Cadran horloge de l'église : comme prévu la société PLAIRE de St Symphorien de Marmagnes (71) a transmis le devis pour le remplacement du micro-moteur qui était grillé. Le devis a été signé pour un montant de 339.49 € HT soit 407.39 € TTC et les travaux ont été réalisés le 24 Novembre dernier.

- Raccordement à la fibre optique pour la mairie : les travaux n'ont pas pu être réalisés comme prévu le 24 Novembre au matin. Des difficultés ont été rencontrées par la société de sous-traitance d'Orange pour repérer le regard de « raccordement ». Un sondage a eu lieu ce mercredi 29 Novembre pour le repérer et ensuite un nouveau rendez-vous sera fixé pour une nouvelle intervention de raccordement.

- Travaux d'entretien annuel – Entreprise BECHE : une nouvelle intervention de l'entreprise BECHE est programmée pour terminer les travaux de broyage qui avaient été suspendus en raison de quelques oppositions de riverains.

- Réservation Salle des Fêtes : une demande de location a été faite au secrétariat pour le 1^{er} week-end de Juillet 2024 (06 et 07 Juillet 2024). La question est de savoir si cette date doit être bloquée pour une éventuelle manifestation identique à celle de 2023 mais organisée par une association. Une réunion de concertation avec les personnes éventuellement intéressées sera prochainement programmée. La date est donc bloquée.

- Réflexion travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes : la décision de fermer à la location la Salle des Fêtes (réunion du 11 Juillet dernier) au 01.01.2025, amène à débiter une réflexion sur les travaux à envisager.

- Organisation des manifestations fin d'année 2023 et début d'année 2024 :

- **Samedi 16 Décembre** : distribution des colis de Noël aux personnes âgées par les membres du CCAS à partir de 14h. Le matin à partir de 10 h, préparation de la salle pour la projection du film le lendemain pour la fête de Noël.

- **Dimanche 17 Décembre à partir de 15 h** : Noël des enfants avec projection d'un dessin animé aux enfants de la commune jusqu'à 10 ans avec pop-corn et goûter après la séance.

- **Vœux du Maire** : Vendredi 12 Janvier 2024 à 19 h

La séance est levée à 21 h 20.

Le Secrétaire de séance,
P. LOUSTAU

Le Maire,
S. ROSSIGNOL